



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 34966

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que les titulaires d'un emploi jeune ne sont pas cotisants aux Assedic et que de ce fait ils n'ont pas la possibilité de bénéficier du congé individuel de formation et de l'allocation formation reclassement. Il lui demande si des dispositions peuvent être prises pour remédier à cette lacune qui pénalise les jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34966

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5458